



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°R28-2016-051

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2016

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-09-002 - ARRETE DU 9 JUIN 2016 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (8 pages)	Page 4
R28-2016-06-06-002 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CH VIRE (4 pages)	Page 13
R28-2016-06-06-001 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPSM (4 pages)	Page 18
R28-2016-05-23-009 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH BAYEUX EN DATE DU 23 MAI 2016 (4 pages)	Page 23
R28-2016-05-23-010 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH ESTRAN EN DATE DU 23 MAI 2016 (4 pages)	Page 28
R28-2016-06-06-003 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH MORTAGNE AU PERCHE (4 pages)	Page 33
R28-2016-06-07-002 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH SEES (4 pages)	Page 38
R28-2016-05-23-011 - ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHAG EN DATE DU 23/05/2016 (4 pages)	Page 43
R28-2016-06-03-005 - ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET A COMPTEUR DU 1er JUILLET 2016 (2 pages)	Page 48
R28-2016-06-03-004 - DECISION DU 3 JUIN 2016 PORTANT TRANSFERT D'OFFICINE DE PHARMACIE SUR LA COMMUNE DE CEAUCE (3 pages)	Page 51
R28-2016-06-08-001 - DECISION PORTANT CESSION D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) DE BEAUMONT-HAGUE (4 pages)	Page 55
R28-2016-05-31-001 - Fixant les règles générales de modulation et les critères d'évolution des tarifs des prestations des activités de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie des établissements de santé mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale (2 pages)	Page 60
R28-2016-06-09-001 - RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS (1 page)	Page 63

## Centre hospitalier de Dieppe

R28-2016-06-03-003 - Décision n° 2016-200 du 03-06-2016 portant délégations et subdélégations de signature (CHD - DRH) (3 pages)	Page 65
--	---------

## **Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers/Val de Reuil**

R28-2016-05-19-003 - Décision 2016-16/DG portant délégation de signature de la Direction du Personnel et des Relations Sociales (4 pages) Page 69

## **Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord**

R28-2016-06-02-001 - Arrêté n°66/2016 en date du 2 juin fixant les dates de récolte des végétaux marins pour la saison 2016 dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais (4 pages) Page 74

## **Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie**

R28-2016-05-30-004 - Arrêté modificatif portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture - Validation des Acquis de l'Expérience - Session du 23 mai 2016 (2 pages) Page 79

R28-2016-06-02-002 - Arrêté portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Ambulancier - Session du 23 juin 2016 (2 pages) Page 82

R28-2016-06-03-001 - Arrêté portant composition du jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale (2 pages) Page 85

R28-2016-06-03-002 - Arrêté portant composition du jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute (4 pages) Page 88

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2016-06-01-006 - Arrêté 16.001/SGAR portant modification de la composition du conseil académique de l'éducation nationale - académie de CAEN (6 pages) Page 93

R28-2016-06-01-005 - Arrêté 16.002/SGAR portant modification de la délégation de signature de Mme MENAGER rectrice de l'Académie de Rouen - BPO 309 (2 pages) Page 100

R28-2016-06-01-004 - Arrêté 16.003/SGAR portant composition du CESER au 1er juin 2016 (9 pages) Page 103

R28-2016-06-01-003 - Arrêté 16.004/SGAR fixant le siège de la CMAI Calvados orne (1 page) Page 113

R28-2016-06-01-008 - Arrêté 16.005/SGAR fixant le siège de la CRMA (1 page) Page 115

R28-2016-06-01-007 - Arrêté 16.006/SGAR portant modification de la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre (3 pages) Page 117

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-09-002

**ARRETE DU 9 JUIN 2016 PORTANT NOMINATION  
DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE  
DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE  
NORMANDIE**

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret N°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** l'instruction N° SG/2016/51 du 19 février 2016 relative à l'installation des conférences régionales de la santé et de l'autonomie dans les ARS des nouvelles régions constituées par regroupement de plusieurs régions et aux nouvelles dispositions réglementaires s'appliquant à l'ensemble des ARS,

**VU** les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date des 21 mars 2016, 22 mars 2016, 24 mars 2016, 7 avril 2016, 13 avril 2016 et 26 avril 2016;

**VU** l'appel à candidature organisé par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 4 avril 2016,

**Sur** proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de la santé publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté porte composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie.

**ARTICLE 2 :** Sont désignés membres de cette conférence au titre des différents collèges :

**1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Normandie :**

**a) Conseillers Régionaux (3)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Nathalie LAMARRE	Mme Lynda LAHALLE
Mme Valérie EGLOFF	M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Malika CHERRIERE
M. Guy LEFRAND	M. Bertrand DENIAUX	M. Patrick GOMONT

**b) Conseillers Départementaux (5)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Patricia LECOMTE (Conseil départemental de la Manche)	Mme Sylvie GATE (Conseil départemental de la Manche)	M. Bernard TREHET (Conseil départemental de la Manche)
M. Michel ROCA (Conseil départemental du Calvados)	Mme Sonia LA PROVOTE (Conseil départemental du Calvados)	M. Claude LETEURTRE (Conseil départemental du Calvados)
Mme Marie TAMARELLE- VERHAEGHE (Conseil départemental de l'Eure)	Mme Hafidha OUADAH (Conseil départemental de l'Eure)	M. Olivier LEPINTEUR (Conseil départemental de l'Eure)
M. Jean-Pierre BLOUET (Conseil départemental de l'Orne)	M. Jean LAMY (Conseil départemental de l'Orne)	Mme Maryse OLIVEIRA (Conseil départemental de l'Orne)
En attente de désignation du Conseil départemental de Seine Maritime	En attente de désignation du Conseil départemental de Seine Maritime	En attente de désignation du Conseil départemental de Seine Maritime

**c) Regroupement de communes (3)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**d) Communes (3)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

a) **Association Représentant d'usagers (8)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Yvon GRAÏC (Ligue contre le Cancer)	M. Hugo HENNETON (AIDES)	Mme Aude BELLIER (AFM Téléthon)
M. Claude FRANCOISE (MARFAN)	M. René BERTHOU (Alliance Maladies Rares)	Mme Nicole DELPERIE (Alliance Maladies Rares)
M. Jean-Marc DUJARDIN (AFD 14)	Mme Mauricette DUPONT (AFD HN)	M. Michel PONS (Coordination Handicap Normandie)
Mme Francine MARAGLIANO (AFTC 27)	Mme Annick HAISE (APF)	M. Didier HUON (APF)
Mme Brigitte CHOQUET (UDAF 61)	Mme Jacqueline GUILLEMET- PHALIP (UDAF 50)	Mme Mary José VION (UDAF 76)
M. Eric MEDRINAL (UNAFAM Normandie)	Mme Liliane BOREL (UNAFAM Orne)	M. Philippe NIVIERE (UNAFAM Manche)
Mme Annick DUBOIS (UFC-Que-Choisir)	M. Philippe SCHAPMAN (UFC-Que-Choisir)	M. Jacky HEBERT (UFC-Que-Choisir)
Mme Anne-Marie BEAUVAIS (France Alzheimer)	M. Philippe GUERARD (ADVOCACY)	Mme Simone MOREL (France Alzheimer 76)

b) **Association retraités et Personnes Âgées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Sylvie VIOLETTE (CODERPA 76)	Mme Marie-Thérèse DRANGUET (CODERPA 76)	Mme Marie-Noëlle MASMEJEAN (CODERPA 76)
M. Jean LEFEUVRE (CODERPA 14)	M. Martial VASSET (CODERPA 14)	M. Guy FAUCHE (CODERPA 14)
M. Michel LOISEL (CODERPA 27)	M. Roger THELAMON (CODERPA 27)	M. Jean DE CRAENE (CODERPA 27)
M. Claude LERENARD (CODERPA 50)	En attente de désignation	En attente de désignation

c) **Association Personnes Handicapées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Maryvonne DEBARRE (CDCPH 14)	M. Philippe STEPHANAZZI (CDCPH 14)	M. Marc HOUSSAY (CDCPH 14)
M. Raymond BEAUFILS (CDCPH 61)	M. Christian LEJEUNE (CDCPH 61)	M. Claude RAFFAELLI (CDCPH 61)
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
Mme Christine LALLART (CDCPH 76)	Mme Céline LETAILLEUR (CDCPH 76)	M. Jean-Pierre SIMON (CDCPH 76)

3) Collège des représentants des conférences de territoires (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Laurent VERZAUX (CT du Havre)	Mme Muriel DULIZE (CT de l'Eure)	Mme Mireille WERNEER (CT de l'Orne)
Mme Véronique HAMON (CT de Rouen)	M. Sébastien JUMEL (CT de Dieppe)	M. Claude VEILPEAU (CT du Havre)
M. Sébastien BERTOLI (CT du Calvados)	M. Gérard HURELLE (CT du Calvados)	M. Abderrezak BOUASRIA (CT de l'Eure)
Mme Claire LENOIR (CT de l'Orne)	M. Jean-Yves BUREAU (CT de la Manche)	M. Jean-Claude DUMONT (CT de la Manche)

#### 4) Collège des partenaires sociaux

##### a) Organisation syndicale de salariés (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Bernard PIVAIN (CFDT)	Mme Isabelle PATRY (CFDT)	Mme Christel BIGARE (CFDT)
M. Frédéric COCHU (FO)	Mme Delphine BOULAN (FO)	Mme Claire GADOIS (FO)
Mme Marielle KERHARDY (CGT)	M. François BAUCHER (CGT)	M. Michael DESPRES (CGT)
M. Bernard SIMON (CFE-CGC)	Mme Annie KERNANOET (CFE-CGC)	M. Franck ANTIER (CFE-CGC)
Mme Christine DELAMARRE (CFTC)	En attente de désignation	En attente de désignation

##### b) Organisation professionnelles Employeurs (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Alex VARADY (CGPME)	M. Florian DERLY (CGPME)	Mme Anne GASSIE (UNIFED)
M. Loïc CAVELLE (MEDEF)	M. Antonio DE SOUSA (MEDEF)	M. Gilbert BELLET (MEDEF)
M. Joël DECOUDRE (UPA)	M. Francis BOURNIGAUD (UPA)	Mme Myriam KRIKORIAN (UNIFED)

##### c) Organisation syndicale artisans commerçants et Profession libérale (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Jean-Claude SOUBRANE (UNAPL)	Mme Catherine HENAULT (UNAPL)	M. Jean-Marie SCHNELLER (UNAPL)

##### d) Organisation syndicale exploitants agricoles (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

#### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

##### a) Association lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Dominique ROCHE (CNAPE)	M. Raymond PENHARD (URIOPSS)	M. Fabrice BOURDEAU (FEHAP)
M. Christian CARTIER – (Médecins du monde)	M. Martial GERMAIN (La Croix Rouge)	M. Didier MAIGNAN (La Croix Rouge)

##### b) CARSAT (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Annick ALLEAUME	M. Rémy LEBOUTEILLER	M. Jean-Yves BONNEMAINS
M. Christian LETELLIER	Mme Claude DELACOUR	M. Jacques LAHAYE

##### c) CAF (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Annick CZECHKO	M. Alain SALMON	M. Jean-Claude POIRIER

##### d) Mutualité Française (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Véronique FAURE-GUEYE	M. Johnny VIALE	M. Luc CHOUBRAC

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Service de santé scolaire et universitaire (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Sylvie VIAL	Mme Véronique ONUFRYK	En attente de désignation
M. Bertrand POUDOULEC	Mme Sarah POUCLÉE	Mme Marie-Josée BELLEMIN

b) Service santé au travail (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Karine THOMAS	M. Jack LAPEYRE	M. Yves LARCHEVESQUE
M. Hubert GESNOUIN	Mme Sophie RANNOU	M. Pierrick MARTIN

c) Protection et promotion de la santé maternelle et infantile (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Châu PHAM-DAUBIN (PMI – Conseil départemental du Calvados)	Mme Fabienne HALBOUT (PMI – Conseil départemental du Calvados)	M. Eric BOUFFETEAU (Conseil départemental du Calvados)
Mme Laëtitia ABBAMONTE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Nathalie BONATRE (PMI – Conseil départemental de Seine Maritime)	Mme Capucine POTTIER (PMI – Conseil départemental du Calvados)

d) Protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Josette TRAVERT (Plateforme Promotion Santé)	Mme Marion BOUCHER LE BRAS (IREPS HN)	M. Jean-Pierre OLLIVIER (IRESPS BN)
M. David SAINT VINCENT (Fédération addictions)	M. Samuel COCHET (ANECAMPS)	M. Stéphane DURECU (ANPAA)

e) Observation de la santé, enseignement, recherche (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Pascale DESPRES (CREAI ORS Basse-Normandie)	M. Daniel REGUER (Université du Havre)	M. François MICHELOT (OR2S Haute-Normandie/ Picardie)

f) Protection de l'environnement (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme LEVAVASSEUR (CARDERE)	M. Alain BEAUFILS (Association CHENE)	M. Didier FERAY (Association CHENE)

7) Collège des offreurs de services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (CHU ROUEN)	M. Thierry LUGBULL (CH STLO)	M. Laurent CHARBOIS (CHI EURE SUR SEINE)
M. Alain FUSEAU (CME GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE)	M. Yves LOGNONE (CME CH FLERS)	M. Thibault SIMON (CME CHI ELBEUF LOUVIERS)
M. Christophe KASSEL (CHU de Caen)	Mme Dominique PERRIER (CHU ROUEN)	M. Hervé LEVERT (CH MORTAGNE AU PERCHE)
M. Xavier TROUSSARD (CME CHU CAEN)	M. Jean-Marc KERLEAU (CME CH DIEPPE)	M. Henry GERVES (CME CH CHERBOURG)
M. Sadeq HAOUZIR (CME CHS ROUVRAY)	M. Marc TOULOUSE (CME EPSM CAEN)	Mme Marie-Claire VIOT (CME CPO ALENCON)

**b) Établissements privés de santé à but lucratif(2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Dominique POELS (Clinique de l'Europe)	M. Samuel KOWALCZYK (Polyclinique du Parc)	M. Mathias MARTIN (Clinique St Hilaire)
M. Jean-Claude COMBE (CME CHP St Martin)	M. Marc GOULLET DE RUGY (CME Polyclinique du Parc)	En attente de désignation

**c) Établissements privés de santé à but non lucratif (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Vincent BENARD (CME Fondation Miséricorde)	M. Alain DUPONT (FEHAP ANIDER)	M. Patrick CRIQUET (ADAPT)
M. Artus PATY (CLCC HENRI BECQUEREL)	M. Hubert CROUET (CME CLCC FRANÇOIS BACLESSE)	M. Mikael DAOUPHARS (CME CLCC HENRI BECQUEREL)

**d) HAD (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Richard OUIN (HAD du Cèdre)	Mme Michèle PATTI (Croix Rouge Française)	M. Gérard SNYERS (CHI d'Elbeuf)

**e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Aline FRENOIS	Mme Paméla LE MAGNEN	M. Emmanuel AFONSO
M. Jean-Yves BLANDEL	Mme Yolande COMETA	Mme Agnès BERTIN
Mme Sophie LION	Mme Sylvie NICOLAS	Mme Hélène GARGOL
M. Jean-Marc RIMBERT	Mme Gwenaël DUVAL	M. Pascal BRUEL

**f) Gestionnaires institution accueillant Personnes Âgées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
M. Jean-Marc VENARD	Mme Fabienne GUSTAVE	Mme Nicole NACHBAUR
Mme Marie-Pierre LEGROS	M. Jérôme TRIQUET	Mme Isabelle PLAUD
Mme Véronique FRANCOIS	Mme Gaëlle PINEAU	M Emile GROULT
Mme Laurence POSTEL-PETIT	M. Laurent VIVIER	M. Philippe JAMMET

**g) Gestionnaires institution accueillant Personnes en difficultés sociales (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Léonard NZITUNGA	M. Fabrice LEFEBVRE	M. Eric BOUFLET

**h) Centre de santé, maison de santé, pôle de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Jean-Michel GAL	M. Jacques FRICHET	M. Alexis AUBIN

**i) Réseau de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Mme Véronique DESRAME	M. Laurent BASTIT	Mme Annick GADOIS

**j) Permanence de soins (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Gilles TONANI	M. Jean-Jacques VAISSIE	M. Thierry MICHEL

**k) Aide médicale urgente (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**l) Transporteurs sanitaires (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Stéphane AUBE (Ambulances Havraise)	M. Jacky BOUCHERIE (Aigle Ambulances Taxis SARL)	En attente de désignation

**m) SDIS (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Colonel Didier RICHARD	Colonel Pascal LORTEAU	Colonel André BENKEMOUN

**n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Thierry VASSE	M. Christian NAVARRE	Mme Thérèse SIMONET

**o) URPS (6)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Mme Christine BONNIEUX (URPS infirmiers)	M. François CASADEI (URPS infirmiers)	M. Fabrice GREMONT (URPS infirmiers)
M. Antoine LEVENEUR (URPS Médecins)	Mme Sylvie MOURTOUX (URPS Sages-femmes)	M. Jean-Michel BUNEL (URPS Médecins)
M. Marc DURAND-REVILLE (URPS Médecins)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)	M. Philippe COUTANCEAU (URPS Masseurs-Kiné)
M. André GEARA (URPS Pharmaciens)	M. Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)	M. Bruno MASSON (URPS Médecins)
M. Jean-Michel COULET (URPS Masseurs-Kiné)	M. Frédéric JEGOU (URPS Médecins)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. Gilles GUEZ (URPS Chirugiens-Dentistes)	M. Stéphane PERTUET (URPS Médecins)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicure-Podologue)

**p) Ordre des Médecins (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
M. Guy LEROY	Mme Valérie GANNE-KLODZINSKI	M. Xavier ARROT

**q) Internes en Médecine (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**8) Collège des personnalités qualifiées (2)**

- Mme Marie-Claire QUESNEL
- M. Patrick DAIME

**ARTICLE 3 :** Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;

- Le Directeur de la Direction Régionale des douanes et des droits indirects (DRDDI) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur de région académique ;
- Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Le Président du Régime Social des Indépendants de Normandie ;

**ARTICLE 4** : L'assemblée plénière de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunit les membres des collèges mentionnés à l'article 2 ainsi que ceux mentionnés à l'article 3.

**ARTICLE 5** : La Conférence régionale de santé et de l'autonomie établit son règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement des différentes formations.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

**ARTICLE 7** : Le mandat des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie est fixé jusqu'au 30 septembre 2020.

**ARTICLE 8** : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 9 juin 2016

La Directrice générale,

Monique RICHOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-06-002

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CH VIRE**

**ARRETE N°10 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VIRE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire modifié le 11/04/2012, le 24/07/2012, le 25/06/2014, le 03/02/2015, le 26/02/2015, le 28/05/2015, le 23/07/2015, le 20/10/2015 et le 4/05/2016,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la désignation de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico Techniques (CSIRMT) en date du 10 mai 2016,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de VIRE, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « M. Jérôme MARIE » est remplacé par « Mme Ghislaine CHAPERON »  
représentant la CSIRMT.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de VIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 6 juin 2016

La Directrice générale,  
le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**  
Monique RICHOMES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Marc ANDREU SABATER - Maire de Vire Normandie <i>Président</i>	04/05/2016
	Mme Anne BIHEL - Représentant la communauté de communes de Vire	25/06/2014
	M. Michel ROCA - Conseiller départemental <i>Vice-Président</i>	28/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Ghislaine CHAPERON - Représentant la CSIRMT	06/06/2016
	Dr Marcel AZAR - Représentant la CME	20/10/2015
	Mme Sandrine MAHEUX - Représentant les organisations syndicales (SUD SANTE)	26/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - Désigné par le Préfet)	23/07/2015
	M. Michel COLIN - (Usagers - Désigné par le Préfet)	23/07/2015
	Dr Pascal MARTIN - (Usagers - Désigné par le DGARS)	20/12/2011



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-06-001

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPSM**

**ARRETE N° 12 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

**VU** l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de CAEN modifié le 30/05/2011, le 22/03/2012, le 30/06/2014, le 26/09/2014, le 02/05/2015, le 26/05/2015, le 5/10/2015, le 25/11/2015, le 29/02/2016, le 23/03/2016 et le 04/05/2016,

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'EPSM de CAEN, est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :
- « *M. Philippe DURON* » est désigné dans cette fonction.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur de l'EPSM de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 6 juin 2016

La Directrice Générale,  
le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**  
Monique RICHOMES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC - Mairie de Caen <i>Présidente</i>	30/06/2014
	M. Thierry RENOUF - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	Mme Sylviane LEPOITTEVIN - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	M. Ludwig WILLAUME - Conseiller départemental	26/05/2015
	M. Laurent AUBRY – Conseiller départemental	23/03/2016
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Mathilde LEVREL - Représentant la CSIRMT	04/05/2016
	Dr Christine JUHEL-VAYSSE - Représentant la CME	29/02/2016
	Dr Christine COGNARD - Représentant la CME	29/02/2016
	M. Wilfrid DAVOULT - Représentant les organisations syndicales (CGT)	02/02/2015
	Mme Gaëlle LECOCQ - Représentant les organisations syndicales (CGT)	29/02/2016
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Pierre-François POUTHIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/09/2014
	Mme Monique BACON - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jacques-André BIZET - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Alain LECLERE - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	19/03/2012
	M. Philippe DURON - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	06/06/2016



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-009

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH BAYEUX  
EN DATE DU 23 MAI 2016**

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE BAYEUX**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté en date du 4 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bayeux modifié le 21/04/2011, le 25/05/2011, le 25/04/2012, le 02/06/2014, le 27/05/2015 et le 19/10/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier du Président de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) en date du 21 mai 2016,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BAYEUX, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « *Dr Thierry GANDON* » est remplacé par le « *Dr Magali LABIDI* » représentant la CME.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 23 mai 2016

La Directrice générale,  
le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**

Monique RICHES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bayeux

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Lydie POULET - Maire adjointe de Bayeux	02/06/2014
	M. Patrick GOMONT - Président de la communauté de communes	02/06/2014
	Mme Mélanie LEPOULTIER - Conseillère départementale	27/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Stéphanie LECOUTURIER - Représentant la CSIRMT	27/05/2015
	Dr Magali LABIDI - Représentant la CME	23/05/2016
	M. Jean-Paul HAMEL - Représentant les organisations syndicales (CGT)	27/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. Jean-Marc DUJARDIN - (Usagers - désigné par le Préfet)	19/10/2015
	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - désigné par le Préfet)	27/05/2015
	M. Patrick LEMONNIER - (Usagers - désigné par le DGARS)	27/05/2015



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-010

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH ESTRAN  
EN DATE DU 23 MAI 2016**

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN A PONTORSON**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Estran à Pontorson modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/06/2013, le 22/05/2014, le 03/02/2015, le 26/02/2015, le 19/05/2015, le 11/04/2016 et le 04/05/2016,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courrier de Madame la Présidente Déléguée de l'UNAFAM, de la Délégation Département de la Manche, portant désignation de ses membres au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à Pontorson, en date du 2 octobre 2015,

**VU** l'extrait du procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement (CME), en date du 17 décembre 2015,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à PONTORSON est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Dr Aziz *BENDEBICHE* – représentant la CME » est renouvelé dans ses fonctions.

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « M. Michel *HALLAIS* » est renouvelé dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de l'Estran à Pontorson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 23 mai 2016

La Directrice générale,  
le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KALIEFMANN**  
Monique RICHOMES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Estran à Pontorson

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Alain DENOT - Maire de Pontorson <i>Président</i>	22/05/2014
	M. Alain CUDELOU - Représentant la communauté de communes de Pontorson	22/05/2014
	Mme Valérie NOUVEL - Conseillère départementale	19/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Sophie MOUCHEL - Représentant la CSIRMT	11/04/2016
	Dr Aziz BENDEBICHE - Représentant la CME	23/05/2016
	M. Joël DUFOUR - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	26/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M. François PLANCHAIS - (usagers - désigné par le Préfet)	04/05/2016
	M. Jean GAUTIER - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Michel HALLAIS - (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	23/05/2016



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-06-003

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH  
MORTAGNE AU PERCHE**

**ARRETE N° 8 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE AU PERCHE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Mortagne au Perche modifié le 31/05/2013, le 18/06/2013, le 27/05/2014, le 13/06/2014 et le 22/05/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la désignation de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 17 juin 2016,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
- « *Dr Sylvie GARREAU* » est renouvelée dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur du centre hospitalier de Mortagne au Perche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 6 juin 2016

La Directrice générale,  
le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**

Monique RICOMES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mortagne au Perche

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Jean-Claude LENOIR - Mairie de Mortagne au Perche <b>Président</b>	13/06/2014
	Mme Françoise GUIBERT - Représentant de la communauté de communes du Bassin de Mortagne <b>Vice-Président</b>	13/06/2014
	Mme Marie-Christine BESNARD - Conseillère départementale	22/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Natacha LELIEVRE - Représentant la CSIRMT	31/05/2013
	Dr Sylvie GARREAU - Représentant la CME	06/06/2016
	Mme Hélène CHARDEL - Représentant les organisations syndicales (FO)	22/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Thérèse MARTIN - (Usagers - désignée par le Préfet)	07/10/2015
	M. Serge BEAUVAIS - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Jean Michel GAL- (Usagers - désigné par le DGARS)	02/06/2010



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-07-002

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH SEES**

**ARRETE N° 7 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE SEES**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées modifié le 20/12/2011, le 25/04/2012, le 15/05/2014, le 26/05/2015, le 29/06/2015 et le 29/09/2015,

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le courriel de Monsieur le Directeur du centre hospitalier de Sées en date du 6 juin 2016,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Mme Angéla CUREY », représentant la CSIRMT est renouvelée dans ses fonctions,
- « Dr Ahmed CHAFAI », représentant la CME est désigné dans cette fonction.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Sées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 7 juin 2016

La Directrice générale,

  
le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**  
Monique RICOMES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sées

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Jean-Yves HOUSSEMAINE - Maire de Sées <i>Président</i>	15/05/2014
	M. Jean-Pierre FONTAINE - Président de la communauté de communes du Pays de Sées	15/05/2014
	M. Claude DUVAL - Conseiller départemental	26/05/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Angéla CUREY - Représentant la CSIRMT	07/06/2016
	Dr Ahmed CHAFAI - Représentant la CME	07/06/2016
	M. Brigitte GUERIN - Représentant les organisations syndicales CGT	26/05/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Mme Yvonne SERGENT - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/09/2015
	M. Robert BOSCHER - (Usagers - désigné par le Préfet)	29/09/2015
	Mme Edmée d'HARCOURT - (Usagers - désignée par le DGARS)	29/06/2015



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-011

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT COMPOSITION  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHAG EN  
DATE DU 23/05/2016**

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES-GRANVILLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE modifié le 20/05/2011, le 27/05/2011, le 22/07/2014, le 22/05/2014, le 05/02/2015, le 26/06/2015 et le 05/10/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Manche, en date du 21 mars 2016,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *Docteur Jean-Yves BUREAU* » est renouvelé dans ses fonctions.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier Avranches-Granville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 23 mai 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint

**Vincent KAUFFMANN**

Monique RICHES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches-Granville

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	Mme Dominique BAUDRY, maire de Granville	31/03/2016
	M. David NICOLAS, maire d'Avranches <b>Vice - Président</b>	22/05/2014
	M. Guénaël HUET, représentant la communauté de communes d'Avranches - Mont Saint-Michel	22/05/2014
	M. Jean-Paul LAUNAY, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer	22/05/2014
	M. DELAUNAY Antoine, conseiller départemental	26/06/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Delphine DUMORTIER, représentant la CSIRMT	05/10/2015
	Mme Noëlle FIEVET, représentant la CME	05/10/2015
	Dr Frédéric GODDE, représentant la CME	05/10/2015
	M. Alain MORAZIN, représentant les organisations syndicales (CFTC)	05/02/2015
	M. Loïc PORCHER, représentant les organisations syndicales (FO)	05/02/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	En cours de désignation (usagers – désigné par le Préfet)	
	Dr Jean Yves BUREAU (usagers-désigné par le Préfet)	23/05/2016
	Mme Azeline TABAC (usagers -désigné par le Préfet)	22/05/2014
	M. Jean SAUNIER (personnalité qualifiée -désigné par le DGARS)	05/10/2015
	M. Jean-Claude DELNATTE (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS) - <b>Président</b>	31/03/2016



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-03-005

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE  
PRESTATIONS APPLICABLES AU CENTRE  
HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET  
A COMPTE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

**ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS APPLICABLES  
AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

- VU** Le code de la sécurité sociale, notamment son article L.174-3 ;
- VU** Le code de la santé publique, notamment son article R.6145-29 ;
- VU** La loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale et notamment son article 33 modifié ;
- VU** La loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;
- VU** Le décret n° 2009-213 du 23 février 2009 modifié relatif aux objectifs des dépenses d'assurance maladie et portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé ;
- VU** Le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;
- VU** Le décret n° 2015-1687 du 16 décembre 2015 relatif à la procédure budgétaire des établissements de santé ;
- VU** Le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** L'arrêté du 4 mars 2016 fixant pour l'année 2016 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L.162-22-9 du code de la sécurité sociale ;
- VU** L'arrêté du 26 février 2016 fixant pour l'année 2016 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;
- VU** L'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS de Basse-Normandie en date du 25 août 2015 portant fixation des tarifs de prestations applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Les tarifs de prestations applicables au Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët - n° FINESS 500000096 - sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Code	Service	Tarifs
11	Médecine	786,96 €
30	Convalescence	357,35 €
79	SMUR (la ½ heure)	1055,34 €

**ARTICLE 2 :** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) de NANTES dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS de Basse-Normandie en date du 25 août 2015 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 4 :** La Directrice de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur du Centre Hospitalier de Vire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Normandie.

Fait à Caen, le 3 juin 2016

Monique RICOMES

le Directeur Général Adjoint  
  
**Vincent KAUFFMANN**  
 Directrice générale

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-03-004

**DECISION DU 3 JUIN 2016 PORTANT TRANSFERT  
D'OFFICINE DE PHARMACIE  
SUR LA COMMUNE DE CEAUCE**

**DECISION DU 3 JUIN 2016 PORTANT TRANSFERT D'OFFICINE DE PHARMACIE  
SUR LA COMMUNE DE CEAUCE**

**LA DIRECTRICE GENERALE  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-12 relatifs aux modalités de création, de transfert, de regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;

**VU** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les agences régionales de santé ;

**VU** la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1943 portant création de l'officine de pharmacie à CEAUCE (61330) place du Monument (licence n°39) ;

**VU** le certificat d'inscription du 26 janvier 2016 au tableau de la section A de l'ordre des pharmaciens, de Madame Sabrina GUEZENNEC-PATRY, pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie « PHARMACIE DU MONUMENT » située à CEAUCE (61330) 10 place du Collège, inscrite sous le numéro national d'identification RPPS 10100360790 ;

**VU** le dossier de demande de transfert présenté le 11 mars 2016 par la SELARL « PHARMACIE DU MONUMENT », représentée par Madame Sabrina GUEZENNEC-PATRY, pharmacien gérant, tendant au transfert de son officine de pharmacie, du 10 place du Collège vers le 3 rue d'Ambrières à CEAUCE ;

**VU** l'avis du Préfet de l'Orne en date du 21 avril 2016 ;

**VU** l'avis de l'Union nationale des pharmacies de France en date du 25 avril 2016 ;

**VU** l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens en date du 26 mai 2016 ;

**VU** l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique de l'agence régionale de santé de Normandie relatif aux conditions minimales d'installation prévues aux articles R. 5125-9 et 10 du code de la santé publique en date du 24 mai 2016 ;

**VU** la demande d'avis du 30 mars 2016 adressée à Monsieur le Président de la Chambre syndicale des pharmaciens à Condé-sur-Sarthe, restée sans réponse à ce jour ;

**VU** l'état du dossier complet le 30 mars 2016 ;

**CONSIDERANT QUE** le transfert de la SELARL « PHARMACIE DU MONUMENT », implantée à CEAUCE, 10 place du Collège, est demandé en vue d'une installation vers le 3 rue d'Ambrières à CEAUCE ;

**CONSIDERANT QUE** la population municipale de la commune de CEAUCE, où le transfert est projeté, est de 1233 habitants au dernier recensement INSEE de 2012, selon le décret 2015-118 publié au journal officiel en date du 4 février 2015, et que la commune est desservie par une officine de pharmacie ;

**CONSIDERANT QUE** le lieu de transfert de la SELARL « PHARMACIE DU MONUMENT » est situé à 150 mètres environ du lieu d'origine de la pharmacie ;

**CONSIDERANT QUE** le transfert ne compromet pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidant dans le lieu d'origine de l'officine de pharmacie ;

**CONSIDERANT QUE** la nouvelle implantation de la SELARL « PHARMACIE DU MONUMENT » permettra de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans le lieu d'accueil de l'officine de pharmacie ;

**CONSIDERANT QUE** ce transfert pourra garantir un accès permanent du public et assurer un service de garde ;

**CONSIDERANT QUE** le nouveau local répondra aux obligations imposées par les normes législatives et réglementaires applicables aux pharmacies en matière de sécurité, de confidentialité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;

**CONSIDERANT QU'IL** ressort donc de l'ensemble de ces éléments que les conditions d'exercice de la profession et d'accueil répondent aux exigences réglementaires ; que la couverture des besoins en médicaments de la population est réputée acquise ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La demande de transfert présentée le 11 mars 2016 par la SELARL « PHARMACIE DU MONUMENT », représentée par Madame Sabrina GUEZENEC-PATRY, pharmacien gérant, tendant au transfert de son officine de pharmacie, du 10 place du Collège vers le 3 rue d'Ambrières à CEAUCE, est acceptée.

**ARTICLE 2 :** La licence de transfert accordée est enregistrée sous le numéro 61#000221 et se substituera à la licence n°39 à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

**ARTICLE 3 :** La licence sera caduque de plein droit si, dans un délai d'un an à compter de la notification de la présente décision, la pharmacie n'est pas ouverte au public, sauf prorogation de délai en cas de force majeure et sur demande expresse.

**ARTICLE 4 :** Toute modification substantielle des conditions d'installation de l'officine doit être déclarée aux services compétents de l'agence régionale de santé de Normandie et au conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

**ARTICLE 5 :** Si pour une raison quelconque, l'officine, dont le transfert fait l'objet de la présente autorisation, cesse d'être exploitée, les pharmaciens titulaires ou leurs héritiers devront renvoyer la présente licence à l'agence régionale de santé de Normandie.

**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification : d'un recours contentieux devant le tribunal administratif – 3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 CAEN CEDEX 4.

**ARTICLE 7** : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture de l'Orne.

**ARTICLE 8** : Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le - 3 JUIN 2016

La Directrice générale,  
le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN  
Monique RICHES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-08-001

**DECISION PORTANT CESSION D'AUTORISATION  
DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR  
LE TRAVAIL (ESAT) DE BEAUMONT-HAGUE**

## DECISION PORTANT CESSION D'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) DE BEAUMONT-HAGUE

### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** l'arrêté en date du 20 janvier 2016 portant regroupement des ESAT de Tourlaville et de Beaumont-Hague gérés par l'ACTP ;

**VU** la déclaration de l'Association du Médico-Social de la Hague (AMSH) à la sous-préfecture de Cherbourg le 21 mars 2016 ;

**VU** les statuts de l'AMSH, association de loi 1901 ;

**VU** la demande en date du 19 avril relatif à la cession d'autorisation de l'ESAT regroupé de Beaumont-Hague au bénéfice l'association du médico-social de la Hague (AMSH) ;

**VU** le projet de protocole de partage entre l'ACTP et l'AMSH déposé chez maître ROBINE à Cherbourg-en-Cotentin ;

**CONSIDERANT** que l'opération est effectuée à moyen constant et sans modification du fonctionnement des deux ESAT ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

## DECIDE

**ARTICLE 1ER** : La cession d'autorisation de l'ESAT regroupé composé des sites « Jacques Prévert » de Beaumont-Hague et « Jean Marais » de Cherbourg-en-Cotentin au bénéfice de l'Association du Médico-Social de la Hague (AMSH) est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> : Association du Médico-Sociale de la Hague <b>N° FINESS</b> : à créer <b>Code statut juridique</b> : 60 – Ass. Loi 1901 non RUP	<b>Entité Etablissement</b> : ESAT « Jacques Prévert » de Beaumont-Hague (50) <b>N° FINESS</b> : 50 001 882 5 (site principal) <b>Code catégorie</b> : 246 - ESAT <b>Mode de financement</b> : 05 - ARS
--	--

Site principal	Site secondaire
Commune : Beaumont-Hague N° FINESS ET : 50 001 882 5 Code discipline d'équipement : 908 Code mode de fonctionnement : 13 – semi-internat Code clientèle : 010 – toutes déficiences Capacité précédente : 62 places Capacité nouvelle : 62 places	Commune : Cherbourg-en-Cotentin N° FINESS ET : 50 002 002 9 Code discipline d'équipement : 908 Code mode de fonctionnement : 13 – semi-internat Code clientèle : 010 – toutes déficiences Capacité précédente : 41 places Capacité nouvelle : 41 places

**ARTICLE 3** : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 3 janvier 2002, soit jusqu'au 3 janvier 2017. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Lorsqu'une autorisation fait l'objet de modifications ultérieures, ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

**ARTICLE 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

**ARTICLE 6:** Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à CAEN, le 8 juin 2016

La Directrice Générale  
le Directeur Général Adjoint  
Vincenc ~~RICOMES~~  
Monique RICOMES



# Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-31-001

Fixant les règles générales de modulation et les critères d'évolution des tarifs des prestations des activités de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie des établissements de santé mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale

**Fixant les règles générales de modulation et les critères d'évolution des tarifs des prestations des activités de soins de suite et de réadaptation et de psychiatrie des établissements de santé mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-1, L.162-22-3, L.162-22-6, R.162-31 et R.162-41-1 ;

Vu la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2005 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation, des médicaments et des produits et prestations pour les activités de soins de suite ou de réadaptation et les activités de psychiatrie exercées par les établissements mentionnés aux d et e de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris pour l'application de l'article L.162-22-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 26 février 2016 fixant pour l'année 2016 l'objectif quantifié national mentionné à l'article L. 162-22-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2016 fixant les éléments tarifaires mentionnés aux 1° à 3° du I de l'article L.162-22-3 du code de la sécurité sociale des établissements de santé mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2016 fixant pour l'année 2016 le montant de la réserve prudentielle mentionnée au I de l'article L. 162-22-2-1 du code de la sécurité sociale et pris en application de l'article R. 162-42-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'instruction n° DGOS/R1/2016/154 du 17 mai 2016 relative à la mise en œuvre de la campagne tarifaire régionale des établissements de santé financés sous OQN

Vu l'avis du Comité Régional des Contrats des établissements de santé privés de Normandie en date du 6 mai 2016

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Règles générales de modulation des tarifs des prestations des établissements de la région en fonction des données disponibles sur l'activité.**

Le taux d'évolution moyen national des tarifs des prestations de soins de suite ou de réadaptation et de psychiatrie mentionnées à l'article L.162-22-1 du code de la sécurité sociale est fixé à -2.65 %, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le taux moyen national a fait l'objet d'une modulation en fonction du statut des établissements relevant de l'OQN, lié à la poursuite de la reprise effectuée au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Le taux d'évolution moyen régional des tarifs de prestations de soins de suite et de réadaptation est de -2.72%. Il ne sera effectué aucune modulation du taux d'évolution en fonction d'un indice d'activité. Le taux d'évolution moyen régional sera appliqué à l'ensemble des établissements et sur l'ensemble des prestations de soins de suite et réadaptation.

Le taux d'évolution moyen régional des tarifs de prestations de psychiatrie est de -2.51%  
Aucune péréquation interrégionale, ni intra régionale n'est opérée en 2016, à l'instar des années précédentes. Le taux d'évolution moyen régional sera appliqué à l'ensemble des établissements et sur l'ensemble des prestations de psychiatrie.

## **ARTICLE 2 : Rappel de la fourchette de modulation**

Pour les activités de SSR et de psychiatrie, le taux d'évolution des tarifs des prestations alloués à chaque établissement ne peut être inférieur à -5 % ni supérieur à 150 %.

## **ARTICLE 3 : Voies et recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

## **ARTICLE 4 : Publication**

Monsieur le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 31 mai 2016

La Directrice générale

le Directeur Général Adjoint  
**Vincent KAUFFMANN**

Monique RICOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-06-09-001

**RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS  
POUR L'EXERCICE D'ACTIVITE DE SOINS**

## RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITES DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 1<sup>er</sup> juin 2011 au profit du **Centre Hospitalier d'Argentan**, pour l'exercice de l'activité de soins de médecine en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 1<sup>er</sup> juin 2016. Ce renouvellement prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2022.

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du code de la santé publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 1<sup>er</sup> juin 2011 au profit du **Centre Hospitalier de Sées**, pour l'exercice de l'activité de soins de médecine en hospitalisation complète, est tacitement renouvelée en date du 1<sup>er</sup> juin 2016. Ce renouvellement prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2022.

Centre hospitalier de Dieppe

R28-2016-06-03-003

Décision n° 2016-200 du 03-06-2016 portant délégations  
et subdélégations de signature (CHD - DRH)

*Décision n° 2016-200 du 03/06/2016*

**DECISION N° 2016-200****LE DIRECTEUR**

Vu l'article L6141-1 du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 28 novembre 2011 portant nomination de Monsieur Philippe COUTURIER, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe et de Eu; et les arrêtés en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination de Monsieur Philippe COUTURIER, Directeur des établissements de Saint-Valéry-en-Caux, Luneray, Saint-Crespin et Le Tréport ;

Vu le procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, déclarant Monsieur Philippe COUTURIER, installé dans ses fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de Dieppe ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 avril 2015 affectant Madame Christelle OUDIN, Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu et Saint-Valéry-en-Caux et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Luneray, Saint-Crespin et Le Tréport ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Christelle OUDIN, Directrice d'Hôpital de classe normale, est chargée de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Article 2 : Délégation est donnée à Madame Christelle OUDIN, pour signer tous courriers, actes, documents relatifs à la gestion des ressources humaines, conformément à la mention suivante :

P/ Le Directeur, par délégation,  
La Directrice des Ressources Humaines,  
et du Dialogue Social

Ch. OUDIN

Article 3 : Le champ de la délégation porte sur toutes les affaires courantes afférentes aux fonctions confiées.

**Sont exclues du champ de la délégation**, visée à l'article 2 ci-dessus, les signatures de courriers, actes, documents, qui engagent un élément de politique générale de l'établissement, les actes disciplinaires, les décisions de mises en stage et de titularisation.

Article 4 : La présente délégation ne peut donner lieu à subdélégation sans le visa préalable du chef d'établissement.

Subdélégation est donnée à :

- Madame Laurie SALVEZ, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer :
  - toute correspondance informative aux agents et aux partenaires extérieurs relatives à la Direction des Ressources Humaines,
  - tout contrat de travail à l'exclusion des Contrats à Durée Indéterminée.
- Madame Chantal BOULARD, Adjoint des Cadres, Pôle Gestion de Carrière, pour signer :
  - toute correspondance et attestation relatives à la carrière
  - tout bordereau divers relatif à la carrière.
- Monsieur Sébastien LECOEUR, Attaché d'Administration Hospitalière, Pôle Contrôle de gestion et paie, pour signer :
  - toute correspondance et attestation relatives à la paie et aux ouvertures des droits ARE.
- Madame Fanny D'AGOSTINO, Adjoint des Cadres, Pôle Formation et GPMC, pour signer :
  - tout courrier relatif à la mise en œuvre du plan de formation validé hors conventions de formation
  - toute correspondance informative aux agents et organismes
  - toute convocation et ordre de mission
  - toute réservation de salle
  - tout remboursement lié aux frais de formation relatifs au plan (enseignement et déplacement).

- Monsieur Yann DESPLANQUE, Ingénieur Hospitalier, Pôle social, pour signer :
  - toute correspondance aux agents et organismes extérieurs liées à l'absentéisme et à la prévention des risques professionnels,
  - toute liquidation de facture liée à l'absentéisme,
  - toute correspondance CGOS, Complémentaire retraite, MNH, Garanties obsèques.

Article 5 : En l'absence de Madame Christelle OUDIN, délégation est donnée à Madame Laurie SALVEZ pour signer tout courrier, document et acte relatifs à la Direction des Ressources Humaines, dans les mêmes limites que celles de la délégation accordée à celle-ci.

Article 6 : A échéances régulières et au minimum une fois par trimestre, le délégataire rend compte des éléments les plus significatifs de cette délégation.

Article 7 : Madame la Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social, Madame le Receveur, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

Article 8 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2015-074 du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Article 9 : La présente décision prend effet à compter du 6 juin 2016.

Fait à DIEPPE, le 3 juin 2016

Le Directeur,

Ph. COUTURIER



P/Le Directeur, par délégation,  
La Directrice des Ressources Humaines,  
et du Dialogue Social,

Ch. OUDIN

Exemplaire de signature autorisée des délégataires :

Madame Laurie SALVEZ

Madame Fanny D'AGOSTINO

Monsieur Yann DESPLANQUE

Madame Chantal BOULARD

Monsieur Sébastien LECOEUR

- Monsieur le Directeur
- Madame la Directrice des Ressources Humaines
- Madame le Receveur
- Recueil des actes administratifs

- Madame Laurie SALVEZ
- Madame Chantal BOULARD
- Madame Fanny D'AGOSTINO
- Monsieur Sébastien LECOEUR
- Monsieur Yann DESPLANQUE

Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers/Val de  
Reuil

R28-2016-05-19-003

Décision 2016-16/DG portant délégation de signature de la  
Direction du Personnel et des Relations Sociales

## Décision n° 2016-16/DG

\*\*\*\*\*

### Portant délégation de signature

### Direction du Personnel et des Relations Sociales

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 juin 2014 portant nomination de **Madame Véronique HAMON**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil, au 1<sup>er</sup> août 2014,

Vu la décision du Directeur du Centre National de Gestion du 27 août 2014 nommant **Madame Samia IBEGAZENE** directeur adjoint au Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil,

Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,

Vu la décision n° 2014-78/DG du 2 janvier 2015 portant délégation de signature relative à la Direction du Personnel et des Relations Sociales,

Vu le Règlement Intérieur de l'Etablissement,

### Décide

#### Article 1 : Dispositions générales

Sont de la compétence exclusive de la Directrice :

- les conventions de transactions conclues en application de l'article 2044 du Code civil
- les conventions de coopération avec les établissements de santé publics ou privés
- les conventions avec les organismes de tiers-payant
- les conventions et accords avec des organismes institutionnels
- la signature des contrats de pôle d'activité en application de l'article L 6146-1 du Code de la Santé Publique
- les réquisitions du comptable
- les créations de régies d'avances de recettes et de dépôts et les nominations de régisseurs
- les actes relatifs aux opérations immobilières résultant des dispositions de l'article L6143-7, 9° et 10°
- les décisions d'ester en justice
- les décisions relatives aux emprunts
- les décisions relatives aux dons et legs

---

#### Décision n° 2016-16/DG

Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 19 mai 2016  
*Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales*

1/4

- les sanctions disciplinaires
- les décisions de recours à des collaborateurs occasionnels
- ainsi que tous autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers Val de Reuil

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à **Madame Samia IBEGAZENE**, directrice adjointe chargée du Personnel et des Relations Sociales, à l'effet de signer :

- les correspondances courantes et documents relatifs à l'organisation générale du service
- les actes administratifs, certificats administratifs, documents et correspondances courants suivants, à l'exclusion de ceux relatifs aux cadres de direction, directeur des soins :
  1. les actes et documents relatifs à l'exercice du pouvoir de nomination et de gestion de la carrière des personnels non médicaux
  2. les contrats de travail des personnels non médicaux et les contrats de travail temporaire (intérim)
  3. les actes et documents relatifs à la Formation continue et la promotion professionnelle des personnels non médicaux
  4. les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public et privé, supérieurs et secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales, pour l'accueil des stagiaire en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières,
  5. les contrats d'apprentissage,
  6. les documents financiers permettant les remboursements auprès de l'ANFH,
  7. les courriers relevant de la gestion courante de la Direction du Personnel et des Relations sociales,
  8. les ordres de mission pour l'ensemble des personnels non médicaux
  9. les évaluations et notation de l'ensemble des agents relevant du titre IV du statut général de la Fonction Publique
  10. les actes et documents préparatoires aux sanctions disciplinaires et aux licenciements (les décisions portant sanction disciplinaires ou de licenciements prononcées à l'encontre des agents titulaires, stagiaires et contractuels sont exclues)
  11. les contrats d'allocation d'étude.
- les marchés publics en lien avec la Direction du Personnel et des Relations Sociales après présentation à la Directrice pour avis.

**Sont exclues du champ de la délégation** les signatures de courriers, actes, documents qui engagent un élément de la politique générale de l'établissement, ainsi que tous courriers à destination des élus et des autorités sanitaires et médico-sociales.

**Article 3 :**

Délégation est donnée à **Madame Samia IBEGAZENE** pour représenter l'établissement en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination dans les actions en justice relatives au personnel non-médical.

---

**Décision n° 2016-16/DG**

Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 19 mai 2016  
*Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales*

**Article 4 :**

Délégation est donnée à **Madame Séverine LEROUX**, attachée d'administration hospitalière en charge de la gestion du personnel non médical, ainsi qu'à **Madame Corinne CHOPART**, attachée d'administration hospitalière en charge de l'analyse de gestion, à l'effet de signer :

- les certificats administratifs,
- les décisions concernant la gestion du personnel non médical,
- les actes délégués au point 1,2,7,8 pour assurer la gestion courante des personnels relevant des sites de Louviers et de Martot, et en l'absence de **Madame Samia IBEGAZENE**, directrice du personnel et des relations sociales.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à **Madame Marie-Andrée DUFLOS**, responsable formation, à l'effet de signer en l'absence de **Madame Samia IBEGAZENE**, directrice du personnel et des relations sociales,

- les actes et documents relatifs à la Formation continue et la promotion professionnelle des personnels non médicaux
- les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public et privé, supérieurs et secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales, pour l'accueil des stagiaires en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières,
- les documents financiers permettant les remboursements auprès de l'ANFH.

**Article 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Andrée DUFLOS**, responsable formation, délégation de signature est donnée à **Madame Séverine LEROUX**, attachée d'administration hospitalière, et à **Madame Corinne CHOPART**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les documents cités dans l'article 5 de la présente décision.

**Article 7 :**

La présente décision prend effet à compter de sa signature.

**Article 8 :**

Cette décision sera transmise au Trésorier Principal de l'établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Elbeuf, le 19 mai 2016

La Directrice  
du centre hospitalier intercommunal  
Elbeuf - Louviers - Val de Reuil.

  
**Véronique HAMON**



---

**Décision n° 2016-16/DG**

Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 19 mai 2016  
*Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales*

3/4

**SPECIMENS DE SIGNATURE**

Samia IBEGAZENE



Corinne CHOPART



Marie-Andrée DUFLOS



Séverine LEROUX



Décision transmise pour information à :  
Madame la Trésorière Principale d'Elbeuf  
L'intéressé(e)  
Dossier carrière de l'agent  
Dossier chronologique

**Décision n° 2016-16/DG**

Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf Louviers – Secrétariat de Direction le 19 mai 2016  
*Délégation de signature – Direction du Personnel et des Relations Sociales*

4/4

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-06-02-001

Arrêté n°66/2016 en date du 2 juin fixant les dates de  
récolte des végétaux marins pour la saison 2016 dans les  
départements de la Somme et du Pas-de-Calais

*Arrêté n°66/2016 en date du 2 juin fixant les dates de récolte des végétaux marins pour la saison  
2016 dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer  
Manche Est - mer du Nord

Le Havre, le 02 juin 2016

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

La préfète de la région Normandie  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Unité Réglementation des Ressources Marines

**ARRETE n° 66 / 2016**

**Fixant les dates de récolte des végétaux marins pour la saison 2016  
dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais**

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 octobre 2012 relatif à l'obligation de déclarations statistiques en matière de produits de la pêche maritime à pied professionnelle ;

**VU** l'arrêté du préfet de région Haute-Normandie n° 50/2014 du 17 juillet 2014 réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied de loisir sur le littoral du Pas-de-Calais et de la Somme ;

**VU** l'arrêté du préfet de région Haute-Normandie n° 38/2015 du 23 mars 2015 fixant les conditions d'exercice de la récolte des végétaux marins dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme pour les pêcheurs professionnels et de loisir ;

**VU** l'arrêté du préfet de région Haute-Normandie n° 51/2015 du 14 avril 2015 rendant obligatoire la délibération n° 1/2015 du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais – Picardie relative à l'attribution d'une licence pour le ramassage des végétaux marins dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

**VU** l'arrêté de la préfète de région Haute-Normandie n° 16/13 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU - Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**VU** l'arrêté de la préfète de région Normandie n° 37/2016 du 16 mars 2016 portant ouverture de la récolte des asters (oreilles de cochon) pour la saison 2016 dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

**VU** l'arrêté de la préfète de région Haute-Normandie n° 51/2016 du 12 avril 2016 rendant obligatoire la délibération n° 4/2016 du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais – Picardie fixant le contingent des licences végétaux marins pour la campagne 2016-2017 ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

**VU** l'arrêté du préfet de la Somme du 26 janvier 2007 modifié portant autorisation d'exploitation de la salicorne sur les concessions n° 38 N, 39 N et 40 N en baie de Somme au profit de l'association des ramasseurs de salicornes de la Baie de Somme ;

**VU** la décision directoriale n° 11/2016 du 4 janvier 2016 portant subdélégation de signature du direction interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**VU** la convention signée entre l'association des ramasseurs de salicornes de la Baie de Somme et le C.R.P.M.E.M. Nord-Pas-de-Calais – Picardie ;

**VU** les avis du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais – Picardie, du groupement d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL) de Saint Valéry-sur-Somme, du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et de l'association des ramasseurs de salicornes de la baie de Somme réunis le 25 mai 2016 ;

**CONSIDERANT** que la visite du GEMEL sur le site du Crotoy le mardi 31 mai 2016 a permis de constater que les salicornes ont poussé suffisamment pour permettre l'ouverture du secteur de la baie de Somme ;

**SUR** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

## **ARRETE :**

### **Article 1 :**

Sur le domaine public maritime des départements du Pas-de-Calais et de la Somme et dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n° 38/2015 du 23 mars 2015, la récolte des salicornes et de la soude est autorisée du lever au coucher du soleil dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme du vendredi 3 juin 2016 au vendredi 16 septembre 2016.

La récolte des asters sur le domaine public maritime des départements du Pas-de-Calais et de la Somme, ouverte par l'arrêté préfectoral n°37/2016 du 16 mars 2016 susvisé, est interdite à compter du vendredi 28 octobre 2016 au coucher du soleil.

Seuls les pêcheurs à pied titulaires d'une licence professionnelle attribuée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins Nord-Pas-de-Calais – Picardie portant le timbre « 2016 » sont autorisés à pratiquer le ramassage de végétaux marins à titre professionnel sur le domaine public maritime des départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

### **Article 2 : Quantités récoltées**

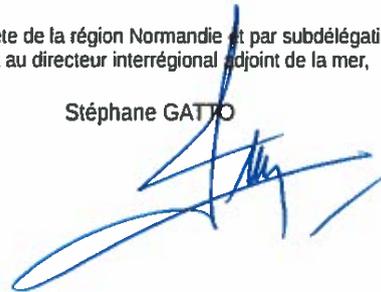
Les quantités récoltées à titre professionnel doivent être déclarées mensuellement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM 62) et au comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais – Picardie sur les fiches de pêche qui doivent parvenir à ces services pour le 5 de chaque mois et, en fin de campagne, sur le formulaire annexé au présent arrêté.

**Article 3 :**

Le directeur Interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie ainsi qu'aux recueils des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et de la Somme.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,  
L'adjoint au directeur interrégional adjoint de la mer,

Stéphane GATTO



**Collection des arrêtés :**

- Préfecture de la région Normandie
- Préfectures de la Somme et du Pas-de-Calais

**Destinataires :**

- Sous-Préfectures de Saint Omer, Calais, Boulogne-sur-mer, Montreuil-sur-mer, Abbeville
- DDTM du Pas-de-Calais, de la Somme, du Nord et de la Seine-Maritime
- DDPP de la Somme et du Pas-de-Calais
- Conseil départemental de la Somme
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- réserve naturelle baie de Somme
- réserve naturelle baie de Canche
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- C.R.P.M.E.M. Nord-Pas-de-Calais – Picardie
- GEMEL Saint Valéry sur Somme
- ULAM 62/80
- Vedette de surveillance littorale *ARMOISE*
- Gendarmerie maritime *BSL* Boulogne sur mer et vedette *Scarpe P604*
- Brigades Nautiques de Gendarmerie de Saint Valéry sur Somme et Calais
- Compagnie de gendarmerie d'Abbeville et de Calais
- Toutes mairies littorales de la Somme et du Pas-de-Calais
- Association pêche de loisir
- DIRM siège et DIRM MT NPDCP
- Dossier

**RECOLTE DES SALICORNES**  
**DPM Somme et Pas-de-Calais**

**CAMPAGNE 2016**

NUMÉRO DE LICENCE :            NOM, PRÉNOM : .....

.....                                    ADRESSE : .....

.....

**DECLARATION DE PRODUCTION**

PÉRIODE	QUANTITES PECHEES		
	dans les concessions de l'association en baie de somme	dans la somme à l'extérieur des concessions	dans le pas-de-calais
<b>Juin 2016</b>	..... kg	..... kg	..... kg
<b>Juillet 2016</b>	..... kg	..... kg	..... kg
<b>Août 2016</b>	..... kg	..... kg	..... kg
<b>Septembre 2016</b>	..... kg	..... kg	..... kg

Fait à ....., le .....

SIGNATURE DU PÊCHEUR

**A RETOURNER POUR LE 30 SEPTEMBRE 2016 À :**

DDTM / DML 62

SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU LITTORAL – CULTURES MARINES

92 BOULEVARD GAMBETTA – BP 629

62321 BOULOGNE SUR MER CÉDEX

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des  
Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2016-05-30-004

Arrêté modificatif portant composition du jury du Diplôme  
d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture - Validation des Acquis

*Arrêté modificatif portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture -  
Validation des Acquis de l'Expérience - Session du 23 mai 2016*

**de l'Expérience - Session du 23 mai 2016**

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET  
DEPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE NORMANDIE

Pôle Formations-Certifications et  
Emploi

Service des professions de santé non  
médicales

Affaire suivie par Dalila  
MELAIKIA/Messaoud BOULHAT  
Tél. 02 32 18 15 60  
Mél. [dalila.melaikia@drjscs.gouv.fr](mailto:dalila.melaikia@drjscs.gouv.fr)  
[messaoud.boulhat@drjscs.gouv.fr](mailto:messaoud.boulhat@drjscs.gouv.fr)

**Arrêté MODIFICATIF**  
**portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture**  
**Validation des Acquis de l'Expérience - session du 23 mai 2016**

**La préfète de la région de Haute-Normandie, préfète de la Seine-Maritime**  
**commandeur de la Légion d'honneur**

**VU** le code de la santé publique, et notamment l'article L. 4392-1 et D. 4392-2

**VU** le décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier ;

**VU** le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Klein en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**VU** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux missions des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

**VU** l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;

**VU** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Mme Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 n°16.43 portant délégation de signature à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie en matière d'activités ;

***Sur proposition** de la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie ;*

## ARRETE

### ARTICLE 1 : Reste inchangé

**ARTICLE 2 :** Le jury final, en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture en application de l'article 22 de l'arrêté du 16 janvier 2006 et conformément à l'article 4 de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, se réunira le **23 mai 2016**. **Le jury final est modifié de la façon suivante :**

LA DIRECTRICE REGIONALE et DEPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET  
DE LA COHESION SOCIALE  
ou son représentant

PRESIDENT,

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
ou son représentant

Mme DESMOUCEAU Marie-Sylvie

Directrice crèche et halte-garderie  
municipales « Les Mesniloups »

Mme CRAMPON Stéphanie

Formatrice permanente Croix-Rouge-  
Française – Bois-Guillaume

Mme DUBREUIL Delphine

Puéricultrice Crèche « 1.2.3 Soleil »  
Bonsecours

Mme MARILLONNET Catherine

Directrice à l'Institut de Formation  
d'Auxiliaire de Puériculture du GHH Le  
Havre

Mme ROQUIGNY Carole

Auxiliaire de Puériculture crèche  
municipale « les Mesniloups »

### ARTICLE 3 : Reste inchangé

**Article 4 :** Madame L'adjointe au Secrétaire général pour les affaires régionales par intérim et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Normandie sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Normandie.

Rouen, le **30 MAI 2016**

Pour la Préfète et par délégation

Pour la Directrice Régionale et Départementale  
et par délégation  
le Directeur Régional Adjoint

Fabrice DAUMAS

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des  
Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2016-06-02-002

Arrêté portant composition du jury du Diplôme d'Etat  
d'Ambulancier - Session du 23 juin 2016

*Arrêté portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Ambulancier - Session du 23 juin 2016*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET  
DEPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE NORMANDIE

Pôle Formations-Certifications et  
Emploi

Service des professions de santé non  
médicales

Affaire suivie par Dalila  
MELAIKIA/Christine CAMPARD  
Tél. 02 32 18 15 60  
Mél. [dalila.melaikia@drjscs.gouv.fr](mailto:dalila.melaikia@drjscs.gouv.fr)  
[christine.campard@drjscs.gouv.fr](mailto:christine.campard@drjscs.gouv.fr)

**Arrêté**

**Portant composition du jury du Diplôme d'Etat d'Ambulancier – session du 23 juin 2016**

**La Préfète de la région de Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

**VU** le code de la santé publique, et notamment l'article D 4393-1

**VU** le décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier ;

**VU** Le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Klein en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

**Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux missions des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

**VU** l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'Etat d'ambulancier ;

**VU** l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 n°16.43 portant délégation de signature à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie en matière d'activités ;

**VU** L'arrêté du Premier ministre en date du 26 avril 2016, Monsieur Nicolas HESSE, administrateur territorial hors classe, est nommé secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

***Sur proposition de la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie ;***

## A R R E T E

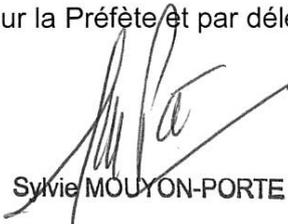
**Article 1 :** La composition du jury final organisé à Rouen le **23 juin 2016** en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'ambulancier – **session de février 2016 à juin 2016** – est la suivante :

- **La Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Normandie ou son représentant, Présidente**
- **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;**
- **Le Directeur de l'Institut de Formation d'Ambulanciers du C.H.U de Rouen :**  
Monsieur G. TERSIN
- **Une enseignante permanente à l'Institut de Formation d'Ambulanciers du CHU de Rouen :**  
Madame I. CHARMOILLE, titulaire  
Madame M. DROISART, suppléante
- **Un médecin au SAMU, conseiller scientifique médical de l'Institut de Formation d'Ambulanciers du CHU de Rouen :**  
Docteur M. KHITER
- **Une chef d'entreprise de transport sanitaire en exercice, titulaire d'un diplôme d'ambulancier ou son représentant également titulaire de ce diplôme :**  
Madame P. HEURTAUX, ambulances Delobel à Foucarmont, titulaire  
Madame S. ABRAHAM, ambulances Abraham à Arques la Bataille, suppléante
- **Un ambulancier salarié d'une entreprise de transport sanitaire ou d'un établissement de santé en exercice**  
Monsieur L. LECOEUR, titulaire : Ambulanciers SAMU  
Monsieur S. DORAY, suppléant : CHU de Rouen

**Article 2 :** Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Normandie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Normandie.

Rouen, le **02 JUIN 2016**

Pour la Préfète et par délégation

  
Sylvie MUYON-PORTE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2016-06-03-001

Arrêté portant composition du jury régional d'attribution  
du Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie  
Médicale

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE NORMANDIE

Pôle Formation, Certifications et Emploi

Affaire suivie par Véronique SCORDIA  
Tél. 02 31 52 73 27

Mél. [veronique.scordia@drjscs.gouv.fr](mailto:veronique.scordia@drjscs.gouv.fr)

**Arrêté**

**Portant composition du jury régional d'attribution du Diplôme d'État de Manipulateur  
d'Electroradiologie Médicale**

**Année 2016**

**La Préfète de la région de Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

- Vu le Code de la Santé Publique, livre III, titre V et notamment les articles L.4351-2 et L. 4351-3 ;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Madame Sylvie MOUYON-PORTE Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-43 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

*Sur proposition de la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie,*

**ARRETE**

**Article 1** : le jury plénier du diplôme d'Etat Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale, se tiendra le jeudi 7 juillet 2016, à Caen dans les locaux du Pôle de Formation et de Recherche en Santé (PFRS) 2, rue des Rochambelles – CS 14032 Caen Cedex 5.

**Article 2** : la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ou son représentant présidera le jury ;

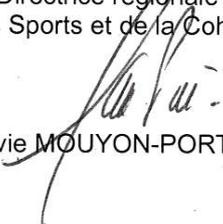
**Article 3** : sont désignés en qualité de membres de jury :

- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- Madame BAUDE Valérie, Cadre Supérieur adjoint de direction, responsable pédagogique de l'Institut de Formation des Manipulateurs d'électroradiologie médicale du CHU de CAEN ;
- Madame MICHEL Valérie, Cadre de Santé, en imagerie au Centre Hospitalier de SAINT-LO ;
- Monsieur BOUTEILLER Gilles, Cadre de Santé Enseignant à l'Institut de Formation de Manipulateurs d'électroradiologie médicale du CHU de CAEN ;
- Madame MARY Jennifer, Cadre de Santé Formateur à l'Institut de Formation de Manipulateurs d'électroradiologie médicale du CHU de CAEN ;
- Madame KADA Delphine, Manipulatrice en Imagerie Adulte au CHU de CAEN ;
- Monsieur SARRAZIN Sébastien, Cadre de Santé Médecine Nucléaire – Centre François Baclesse de CAEN ;
- Monsieur le Docteur CIAPPUCCINI Renaud ; Médecin nucléaire – Centre François Baclesse de CAEN ;
- Monsieur le Professeur HABRAND, Chef de service Radiothérapie au Centre François Baclesse de CAEN ;
- Madame le Professeur PELAGE Jean-Pierre, Chef du service de radiologie au CHU de CAEN ;
- Monsieur MAUREL Jean, Enseignant Chercheur, Responsable pédagogique des ressources communes, enseignement paramédical, CEMU.

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le **3 JUIN 2016**

La Préfète de la Région Normandie,  
Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice régionale et départementale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale

  
Sylvie MOUYON-PORTE

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2016-06-03-002

Arrêté portant composition du jury régional d'attribution  
du Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute

PRÉFETE DE LA RÉGION NORMANDIE

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE NORMANDIE**

Pôle Formation, Certifications et Emploi

Affaire suivie par Véronique SCORDIA  
Tél. 02 31 52 73 27

Mél. [veronique.scordia@drjscs.gouv.fr](mailto:veronique.scordia@drjscs.gouv.fr)

**Arrêté**

**Portant composition du jury régional d'attribution du Diplôme d'État de Masseur -  
Kinésithérapeute**

**Année 2016**

**La Préfète de la région de Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite**

- Vu le Code de la Santé Publique, livre III, titre II et notamment l'article L. 4321-3,
- Vu le décret du 29 mars 1963 modifié relatif aux études préparatoires et aux épreuves du Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute,
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 mai 1982 modifié relatif aux conditions d'agrément des écoles préparant au Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute,
- Vu l'arrêté ministériel du 5 septembre 1989 modifié relatif aux études préparatoires et au Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute,
- Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Madame Sylvie MOUYON-PORTE Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-43 du 7 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, Directrice régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

**ARRETE**

**Article 1** : le jury plénier du diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute, se tiendra le jeudi 16 juin 2016,  
à Alençon dans les locaux de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) 25, rue de Balzac – BP  
56 – 61002 Alençon Cedex.

**Article 2** : la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de  
Normandie ou son représentant présidera le jury ;

**Article 3** : sont désignés en qualité de membres de jury :

**- Médecins ayant des connaissances en rééducation et réadaptation fonctionnelles**

***Monsieur le Docteur AUDEBRAND Jean-Michel***

Médecin Physique et Réadaptation  
CENTRE HOSPITALIER LE MANS

***Monsieur le Docteur BALEZEAUX Jean-Luc***

Chirurgien orthopédiste  
CHIC à ALENCON MAMERS

***Madame le Docteur BESNARD Catherine***

Médecin gériatrie  
CHIC à ALENCON MAMERS

***Monsieur le Docteur BONTOUX Luc***

CMTA LES CAPUCINS à ANGERS

***Madame le Docteur BURDIN Anne***

I.M.P.R à HEROUVILLE ST CLAIR

***Madame le Docteur DESREUX Maryvonne***

CENTRE HOSPITALIER à SAINT LO

***Madame le Docteur FERRAPIE Anne-Laure***

LES CAPUCINS à ANGERS

***Monsieur le Docteur GAY Stéphane***

Médecin Physique et Réadaptation  
CENTRE DE L'ARCHE à ST-SATURNIN

***Monsieur le Docteur NOWAK Pascal***

Médecin généraliste à CARROUGES

***Monsieur le Docteur RUET Alexis***

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE à CAEN

***Monsieur le Docteur TSHIAKATUMBA Alphonse***

Chirurgien orthopédiste

Centre Hospitalier Jacques Monod à FLERS

***Monsieur le Docteur VOGELI Denis***

CENTRE HOSPITALIER DE MAYENNE

**- Masseurs kinésithérapeutes et cadre de santé masseurs kinésithérapeutes**

***Monsieur BESNARD Nicolas***

Masseur Kinésithérapeute libéral à ANGERS

***Monsieur BORDELET Gilles***

Masseur Kinésithérapeute libéral à FRESNAY SUR SARTHE

***Monsieur COLLET Frédéric***

Cadre de santé en rééducation à PLOEMEUR

***Monsieur COULET Jean-Michel***

Masseur Kinésithérapeute libéral à ARGENTAN

***Monsieur le Docteur DENTZ Jean-Pierre***

Cadre de Santé en Kinésithérapie pelvi-périnéologique

***Monsieur GAIN Hubert***

Cadre de santé en rééducation à THORIGNE FOUILLARD

***Madame GAUDIN Marie-Noëlle***

Cadre de santé en rééducation à L'HOPITAL SUD à RENNES

***Monsieur le Docteur GUEGAN Kévin***

Masseur Kinésithérapeute libéral à NOISY LE GRAND

***Monsieur le Docteur HUSSON Lionel***

Masseur Kinésithérapeute libéral à ALENCON

***Madame LE MARQUAND Sophie***

Cadre de santé en rééducation

Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à CRIQUEBOEUF

***Monsieur le Docteur MALBOIS Romain***

CENTRE DE L'ARCHE à SAINT SATURNIN

***Monsieur MEDERNACH Lionel***

Cadre de santé en rééducation au CENTRE HOSPITALIER à VALOGNES

***Madame le Docteur MURLA Yohanna***

Masseur Kinésithérapeute libéral à DAMIGNY

***Monsieur le Docteur NOVINCE François***

Masseur Kinésithérapeute libéral à CHERBOURG

***Madame le Docteur PASCAL Laure***

Masseur-Kinésithérapeute au C.M.P.R. La Clairière à FLERS

***Monsieur le Docteur PITON Thomas***

Masseur Kinésithérapeute libéral à BAGNOLES DE L'ORNE

***Madame SINODINOS Anne-Marie***

Cadre de santé en rééducation à L'INSTITUT A.P.F. D'EDUCATION MOTRICE à HEROUVILLE ST CLAIR

***Madame SURDEL Annie***

Cadre de santé en rééducation au CMPR de l'ARCHE à SAINT-SATURNIN

***Monsieur TRAINEAU Jean-Charles***

Masseur Kinésithérapeute au Stade Lavallois MFC à LAVAL

***Madame VILLENEUVE Sylvie***

Masseur Kinésithérapeute au CENTRE HOSPITALIER à MORTAGNE AU PERCHE

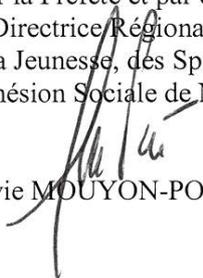
***Madame le Docteur WAISSE Nathalie***

Cadre de Santé en Masso-Kinésithérapie au C.H.I.C. à ELBEUF LOUVIER VAL DE REUIL

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le **03 JUIN 2016**

Pour la Préfète et par délégation,  
La Directrice Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de la  
Cohésion Sociale de Normandie

  
Sylvie MOUYON-PORTE

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-06-01-006

Arrêté 16.001/SGAR portant modification de la  
composition du conseil académique de l'éducation  
nationale - académie de CAEN

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES  
AFFAIRES RÉGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02.32.76.51.67  
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

**Arrêté modificatif de l'arrêté du 09 mai 2016 portant composition du Conseil Académique de  
l'Éducation Nationale – Académie de Caen N° 16001/SGAR**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'éducation notamment ses articles L 234-1 à L 234-8, L 236-1, R 234-1 à R 234-15, R 234-34 à R 234-38;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- VU** les désignations effectuées par les différents organismes ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional de Normandie

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** - La composition du Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Caen est modifiée comme suit, pour la période comprise entre la date de publication du présent arrêté au recueil régional des actes administratifs et le 18 décembre 2016 :

### PRÉSIDENCE :

En fonction de l'ordre du jour soumis au conseil académique de l'éducation nationale :

- la préfète de région, ou en cas d'empêchement, le Recteur d'académie, ou le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt si les questions examinées concernent l'enseignement agricole,
- le président du Conseil régional, ou en cas d'empêchement, le conseiller régional délégué à cet effet par le président.

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le Directeur Interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord sont membres de droit.

### MEMBRES :

#### TITULAIRES

#### SUPPLÉANTS

#### COLLEGE 1 : 24 membres

##### Conseillers régionaux (8)

M. Rodolphe THOMAS	M. Serge TOUGARD
M. Marc MILLET	Mme Caroline AMIEL
M. Bertrand DENIAUD	Mme Chantal HENRY
M. David MARGUERITTE	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Nathalie LAMARRE	M. Pascal HOUBRON
M. Pascal MARIE	Mme Anne-Laure MARTEAU
Mme Claudie LAUNOY	M. Jean-Manuel COUSIN
Mme Marie-Françoise KURDZIEL	Mme Marie-Noëlle CHEVALIER

##### Conseillers Départementaux (8)

#### **Calvados (3)**

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL	Mme Valérie DESQUESNE
Mme Mélanie LEPOULTIER	Mme Sylvie JACQ
Mme Corinne FERET	M. Bertrand HAVARD

#### **Manche (3)**

Mme Maryse LE GOFF	Mme Marie-Pierre FAUVEL
Mme Christine LEBACHELEY	Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE
Mme Carine MAHIEU	Mme Anna PIC

#### **Orne (2)**

Mme Christine ROIMIER	Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS
M. Jean LAMY	M. Philippe JIDOUARD

**TITULAIRES****SUPPLÉANTS****Maires ou Conseillers Municipaux (8)**  
**(dont 1 conseiller communautaire urbain)****Calvados (3)**

Mme Geneviève WASSNER  
M. Bertrand HAVARD  
M. Jean-Paul THOMAS

Mme Sylvie DUPONT  
M. Rémy GUILLEUX  
M. Christophe PASSAYS

**Manche (2)**

M. Gilbert BADIOU  
Mme Lydia THIEULENT

M. Bernard TREHET  
M. Jean ANDRO

**Orne (2)**

M. François DREUX  
M. Fabien LORQUER

M. Jacques GREARD  
M. Rémy PICARD

**Conseiller communautaire urbain – Alençon (1)**

Mme Nathalie-Pascale ASSIER

M. Gérard LURCON

**COLLEGE 2 : 24 membres****Établissements scolaires du premier et second degré de l'éducation nationale (15)****Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.) (7)**

M. Eric HALLOUARD  
M. Sébastien BEORCHIA  
M. Mario BARDOT  
Mme Christine DELAUNE  
M. Pascal BESUELLE  
M. François FERRETTE  
M. Jean-Marie THOMINE

Mme Alexandra BOJANIC  
Mme Laure DAGUET  
Mme Carole LIZE  
M. Emmanuel CORNET  
Mme Patricia FRANCOIS  
M. Jean-Paul DE ROUBIN  
M. Laurent ADAM

**UNSA Éducation (2)**

M. Mathieu DEFORGE  
Mme Christine BARBE

M. Renaud MARTIN  
M. Stéphane YBERT

**SGEN – CFDT (2)**

M. Olivier BUON  
Mme Stéphanie BOISTUAUD

Mme Pascale COLOMBO  
Mme Clarisse DANGUY

**S.U.D Education (2)**

M. Eric MOISSERON  
M. Alain GAGNANT

M. Nicolas CHAUDET  
M. Gildas THOMAS

**U.R.S.E.N-C.G.T (1)**

M. Christophe LAJOIE

M. Sébastien CHIEU

**FNEC-FP-FO (1)**

M. Jean LETENNEUR

Mme Leslie THOMASSON

**TITULAIRES****SUPPLÉANTS****Établissements publics d'enseignement supérieur (4)****F.S.U. (1)***Poste non pourvu**Poste non pourvu***SGEN - C.F.D.T. (1)**

M. Sandy CAMPART

Mme Sylvie CIEPLY

**S.U.D Education (1)**

M. Mathieu UHEL

Mme Stéphanie JOUIN

**UNSA (1)**

Mme Sophie LEGENDRE-BIZET

Monsieur Jérôme COGNET

**Établissements agricoles (2)****SNETAP-F.S.U. (2)**

M. Nicolas LE BORGNE

Mme Marie BUNEL

Mme Lydie PRIEUR

M. Thierry RAYNAL

**Représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur (3)**

M. Pierre DENISE

M. Karim SALHI

M. Jean-François HAMET

*Poste non pourvu**Poste non pourvu**Poste non pourvu***COLLEGE 3 : 24 membres****Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (1)**

M. Oliver DELILLE

M. Serge TURPIN

**Association de parents d'élèves : Éducation nationale (7)****F.C.P.E. (7)****Calvados (3)**

M. Paul CLERADIN

M. Eric LE QUERE

M. Stéphan REUNGOAT

M. Philippe PANTHOU

M. Frédéric GARNIER

Mme Anne LAGUNEGRAND

**Manche (2)**

Mme Nicole Paul

*Poste non pourvu**Poste non pourvu**Poste non pourvu***Orne (2)**

M. Rodolphe MAUGER

Mme Dominique ROUSTAIN

Mme Claudine LENOIR

*Poste non pourvu***Parents d'élèves des établissements agricoles (1)***Poste non pourvu**Poste non pourvu*

**TITULAIRES****SUPPLÉANTS****Étudiants (3)****F.C.B.N (2)**

Mme Rahma TRAFEH  
M. Marwan SIFER

M. Jack EVERWYN  
Mme Solenne VASSE

**U.N.E.F (1)**

Mme Coraline LEMAIRE

Mme Pauline VIRON

**Syndicats de salariés (6)****C.G.T. (1)**

M. Laurent FORESTIER

Mme Maryse ZUIANI

**C.F.D.T. (1)**

Mme Fabienne DELIGNIERES

*Poste non pourvu*

**F.O. (1)**

M. Gérald LÉBOUCHER

M. Michel BEAUGAS

**C.F.T.C. (1)**

M. Alain POULIQUEN

*Poste non pourvu*

**C.F.E. - C.G.C. (1)**

M. Jean-Pierre LANCHAS

M. François CAMACHO

**Union Syndicale SOLIDAIRES (1)**

M. Bernard MINERBE

Mme. Danielle MORVAN

**Syndicats d'employeurs (6)****Mouvement des entreprises de France (1)**

Mme Laëticia BOUSSUMIER

Mme Isabelle JUILLARD

**Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) (1)**

M. Michel ORAIN

*Poste non pourvu*

**Fédération française du bâtiment (1)**

M. Julian ZAPATA

Mme Emmanuelle RUAULD

**Artisans notre avenir (1)**

M. Régis CHALUMEAU

M. Jean-Marie BERNARD

**UPA (1)**

M. Luc LEROY

M. André BODINIER

**Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) (1)**

*Poste non pourvu*

*Poste non pourvu*

**ARTICLE 2** – L'arrêté du 09 mai 2016 portant composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de CAEN est abrogé.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, et le Recteur de l'académie de Caen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le **01 JUIN 2016**

La Préfète,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-06-01-005

Arrêté 16.002/SGAR portant modification de la délégation  
de signature de Mme MENAGER rectrice de l'Académie  
de Rouen - BPO 309



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Pôle modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

**Arrêté modifiant l'arrêté n° 16-98 du 25 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen, pour le BOP 309 « entretien des bâtiments de l'État » - N°16.002/SGAR**

La Préfète de Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n°210-146 du 16 février 2010 ;
- Vu le décret 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen ;
- Vu l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;

1/2

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen, à l'effet d'exercer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les prérogatives conférées par le code des marchés publics au pouvoir adjudicateur, ainsi que des droits et obligations découlant des clauses contractuelles régissant les marchés de l'État.

Cette délégation s'applique dans la limite des crédits d'engagement et de paiement délégués sur le BOP 309 « entretien des bâtiments de l'État » concernant les bâtiments occupés ou gérés par les services du rectorat.

**Article 2** - Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen, est désignée maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux financés sur les crédits du BOP 309 « entretien des bâtiments de l'État »

**Article 3** - L'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes relatives au BOP 309 « entretien des bâtiments de l'État » et destinées aux bâtiments occupés ou gérés par les services du Rectorat sera assuré par les services sus-nommés.

**Article 4** - Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public assignataire et des décisions de passer outre
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation)

**Article 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole MENAGER, rectrice de l'académie de Rouen, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Grégory CHEVILLON, Directeur de service, nommé dans l'emploi de secrétaire général de l'Académie de Rouen et par Monsieur Steven TANGUY, ingénieur de recherche hors classe, nommé dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche, secrétaire général adjoint de l'académie de Rouen.

En cas d'absence ou d'empêchement de leur part, cette délégation sera exercée par Madame Véronique THIEBAUD, ingénieur régional de l'équipement pour les marchés de services et de travaux relatifs aux constructions d'un montant inférieur à 10 000€ HT.

**Article 6** - L'arrêté préfectoral n°16-98 du 25 janvier 2016 est abrogé.

**Article 7** : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Rectrice d'académie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 01 JUIN 2016

La Préfète



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-06-01-004

Arrêté 16.003/SGAR portant composition du CESER au  
1er juin 2016

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Pôle gestion fonctions supports et  
modernisation**

**Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. [angelique.felicite@normandie.gouv.fr](mailto:angelique.felicite@normandie.gouv.fr)

**Arrêté modificatif n° 16 003/SGAR**  
**modifiant l'arrêté du 18 décembre 2015 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie**

La préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant composition du Conseil Économique Social et Environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral modifié du 18 décembre 2015 portant composition nominative du Conseil Économique Social et Environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie et le nombre de leurs représentants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2013 modifié constatant la désignation des représentants des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant composition nominative du collège IV du conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie

1/9

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition nominative du CESER de Normandie est modifiée ainsi qu'il suit, à titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 2017 :

### PREMIER COLLEGE REPRESENTANTS DES ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NONS SALARIEES DANS LA REGION 50 Sièges

**Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie :**

- M. Antoine LAFARGE

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie :**

- M. Jean-Claude LECHANOINE

**Par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements publics à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La poste :**

- M. Marc POT

**Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie :**

- M. Yves KEROUEDAN

**Mouvement des Entreprises de France – Normandie :**

- Mme Jeannette LUCAS
- M. Sylvain AUVY

**Centre des jeunes dirigeants d'entreprises :**

- M. Christophe LAGUERRE

**Union régionale de la confédération générale des PME – Haute-Normandie :**

- M. Olivier FLEUTRY, ALTEA Développement

**Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises – Basse-Normandie :**

- Mme Évelyne DUBOIS-DERRIEN

**Union professionnelle artisanale régionale :**

- M. Christophe DORE, CNMAS

**Union Professionnelle Artisanale de Basse-Normandie :**

- M. Serge TURPIN

**Artisans de notre avenir :**

- M. Régis CHALUMEAU

**Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie :**

- M. Bruno LEFEBVRE

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie :**

- Mme Marie-Ange GUILBERT

**Par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP) :**

- M. Philippe ENXERIAN

**Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Basse-Normandie :**

- M. Jean-Yves MULLER

2/9

**Plastalliance :**

- M. Jean-Luc LEVEQUE

**Club Entrepreneuriat au féminin :**

- Mme Caroline VOLLE-COLOMER

**Par accord entre les grands établissements du secteur de l'industrie de plus de 800 salariés et les grands établissements du secteur de l'énergie de Basse-Normandie, représentés par EDF-CNPE de Flamanville :**

- M. Pierre LENGANEY

**Par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA :**

- Patrick PERCEPIED

**Fédération Française du Bâtiment de Basse-Normandie :**

- M. Jean-Pierre CALLE

**Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie :**

- Mme Julie GUILLAS

**Fédération Régionale des Jeunes Chambres Économiques de Normandie :**

- Mme Christine MULLER

**Par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de compétitivité MOV'EO :**

- Jean-Dominique WAGRET

**Le pôle Chimie-biologie-santé :**

- M. Hubert VAUDRY

**Par accord entre Cosmetic Valley et le pôle Verrier :**

- Mme Valérie TELLIER

**Association Normandie AeroEspace :**

- Mme Fabienne FOLLIOU

**Par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales :**

- Maître Marie-Christine PORCHY

**Union Nationale des Professions Libérales de Basse-Normandie :**

- M. Bernard CHARLES

**Par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen :**

- M. Lionel TACONET

**Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie :**

- M. Daniel LEFEVRE

**Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie – Mer du Nord :**

- M. Joseph COSTARD

**HAROPA :**

- M Christian HERAIL

**Chambre régionale d'agriculture de Normandie :**

- M. Jean-Pierre DELAPORTE

**Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :**

- M. Daniel GENISSEL

**Par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de H-N :**

- Sébastien WINDSOR

**Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :**

- M. Pascal FERREY

**Centre Régional des Jeunes Agriculteurs :**

- M. Charles VIMBERT

**Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale :**

- Madame Sabine LEFEBVRE

**Fédération régionale des coopératives agricoles :**

- Monsieur Hervé FLEURY

**Union Régionale des SCOP de l'Ouest :**

- M. Jean-Marc BUSNEL

**AREA Normandie :**

- M. Gérard LEBAUDY

**Filière Énergies Normandie :**

- M. Marc GRANIER

**Par accord entre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog :**

- M. Jacques BRIFAULT

**Comité régional des banques de Haute-Normandie :**

- Mme Catherine LILLINI

**Fédération Bancaire Française – comité des banques de Basse-Normandie :**

- M. Christian MEERSSEMAN

**Par accord entre la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque publique d'investissement et NCI gestion :**

- Mme Anne-Cécile GUITTON

**Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France :**

- Mme Delphine ROBIN

**Association Régionale des Entreprises Alimentaires :**

- M. Gérard LEBAUDY

**Par accord entre Normandie Incubation et Normandie Pionnières (Normandie Incubation – 3 ans, puis Normandie Pionnières – 3 ans) :**

- M. Laurent PROTIN

**DEUXIEME COLLEGE  
REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES DANS LA REGION  
50 SIEGES**

**Comité régional CGT de Normandie :**

- Mme Jocelyne AMBROISE
- M. Eric LAUGEROTTE
- M. Denys DECLERCQ
- Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE
- M. Alain GERBEAUD
- Mme Patricia DOCAIGNE
- M. Denis CORNETTE
- M. Hugues SANSON
- Mme Annick TALARD
- M. Lionel LEROGERON
- Mme Nadège PLAINEAU
- Mme Patricia GIACALONE
- M. Jean-Jacques MOREL
- M. Gilles RICCI
- M. Gérard GILBERT
- Gwenaël LONGEARD

**Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie :**

- M. Bertrand BRULIN
- M. Jean-Claude ROGER,
- M. Jean-Paul CHOULANT
- Mme Nicole GOOSSENS
- Mme Sylvie MONTIER
- M. Xavier LERIBLER
- 

**union régionale CFDT Basse-Normandie :**

- M. Olivier DELILLE
- Mme Valérie FRITZSCH
- Mme Martine GENESLAY
- Mme Nathalie JEANPIERRE
- M. Philippe LEGRAIN
- Mme Brigitte MARIE
- M. Jean-Luc MICHEL
- M. Gérard SABBAGH
- 

**Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure :**

- M. Gérard THERIN
- M. Patrick DEVIS
- M. Patrick ROLLET
- Mme Nicole LEROY

**Union régionale FO de Basse-Normandie :**

- M. Pierrick SALVI
- M. Gérald LEBOUCHER
- M. Yannick BERARD
- Mme Liza-France PAROISSE

**Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie :**

- M. Hubert BANNER

**Union régionale CFTC de Basse-Normandie :**

- Mme Régine TOCQUET

5/9

**Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC :**

- M. Jean DUFROY
- Mme Florence LE LEPVRIER

**Union régionale CFE-CGC de Basse-Normandie :**

- M. Jean-Pierre LANCHAS

**Union régionale Haute-Normandie UNSA :**

- M. Christophe LEROY

**Union régionale UNSA Basse- Normandie :**

- M. Michel BIENFAIT

**Section de Haute-Normandie de la Fédération syndicale unitaire :**

- M. Eric PUREN

**FSU de Basse-Normandie :**

- M. Nicolas BENIES

**Union syndicale solidaires Haute-Normandie :**

- M. Daniel MARIE

**SUD solidaires Basse-Normandie :**

- M. Bernard MINERBE
- Mme Chantal LEPOULTIER

**TROISIEME COLLEGE  
REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE  
COLLECTIVE DE LA REGION  
50 SIEGES**

**Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie :**

- M. Michel DESNOS

**Union Régionale des Associations Familiales de Basse-Normandie :**

- M. Rémy GUILLEUX

**Fédération des unions régionales des professionnels de santé :**

- M. Jean-Claude SOUBRANE

**Comité de coordination des associations de handicapés de Haute-Normandie :**

- M. Michel PONS

**Par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités :**

- M. Jean-Pierre BILLON

**Par accord entre la Fédération Régionale Hospitalière, la Fédération de l'Hospitalisation Privée et l'Observatoire Régional de Santé :**

- Mme Aline JOUEN

**Par accord majoritaire entre l'Union Régionale des Associations de Parents de Personnes Handicapées (URAPEI), l'Association des Paralysés de France (APF) et Centre Régional d'Études et d'Action pour l'Insertion (CREAI), l'Aide à Domicile en Milieu Rural de Basse-Normandie (ADMR), l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile Basse-Normandie (UNA) et Générations mouvement de Basse-Normandie (Aînés ruraux) :**

- Mme Annick DELFARRIEL

6/9

**Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire :**

- M. Rodolphe JOIGNE

**Par accord entre l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi, la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale et l'Association Régionale de Développement de l'Économie Solidaire :**

- Mme Jacqueline SAINT-YVES (COORACE)
- M. Alain CARTEL (URIOPSS)

**Université au titre de la Communauté d'universités et d'établissements :**

- M. Pascal REGHEM

**École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements :**

- M. Jean-Louis BILLOET

**Par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie :**

- M. Richard LECOEUR

**Par accord majoritaire entre les responsables des établissements d'enseignement supérieur de Basse-Normandie représentés par l'université de Caen Basse-Normandie et les organismes de recherche de Basse-Normandie et les écoles d'ingénieurs de Basse-Normandie représentés par l'ENSI de Caen :**

- M. Pierre DENISE
- M. Dominique GOUTTE

**Par accord entre le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre :**

- M. Gil COTTENET

**Par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Basse-Normandie, l'Union Régionale de la Fédération des Parents d'Élevés de l'Enseignement Public et l'Association des Parents d'Élevés de l'Enseignement Libre Basse-Normandie :**

- Mme Nicole PAUL

**Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie :**

- M. Jean-Luc LEGER

**Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie :**

- M. Didier POLIN

**Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie :**

- M. Michel TIREL

**Centre régional information jeunesse :**

- Mme Charlotte GOOSSENS

**Par accord majoritaire entre la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie, le Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Éducation Populaire et le Réseau Régional d'Information Jeunesse : La ligue toute la durée du mandat :**

- Mme Martine LOUVEAU

**Association régionale HLM de Haute-Normandie :**

- M. Patrick PLOSSARD

**Par accord entre l'Association Régionale pour l'Habitat Social et l'Union Nationale de la Propriété Immobilière de Basse-Normandie :**

- M. Stéphane COURTIN

7/9

**Fédération des Entreprises Publiques Locales Normandie :**

- M. Francis SAINT ELLIER

**Par accord entre les EPCC, les associations culturelles et la fondation listés suivantes : le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, le Centre chorégraphique national du Havre, Dieppe Scène Nationale, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association des directeurs de conservatoire et d'école de musique, l'Association Régionale du Livre, l'association des conservateurs des collections publiques de France (section de Haute-Normandie), la Maison de l'Architecture, le Pôle Image Haute-Normandie et l'atelier 231 :**

- Madame Véronique SOUBEN

**Centre dramatique régional :**

- Mme Magali FASULA

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux) :**

- Mme Annie JEANNE

**Centre Régional d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Basse-Normandie :**

- Mme Agnès AUVRAY DE FOLLEVILLE

**Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE) :**

- M. Richard GREGE,
- M. Jean-Pierre FRODELLO

**Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure) :**

- M. Daniel HANCHARD

**Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :**

- M. Jean-Pierre GIROD

**Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement :**

- M. Gérard GRANIER

**En accord entre les Fédérations départementales des chasseurs de Seine-Maritime et de l'Eure :**

- M. Dominique MONFILLIATRE

**Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement :**

- M. Dominique BAUDUIN

**Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature :**

- Mme Arlette SAVARY

**Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie :**

- M. Alain PIQUET

**Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement :**

- Mme Sophie CHAUSSI

**Par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure :**

- Mme Catherine KERSUAL

**UFC - Que choisir de Basse-Normandie :**

- Mme Sylvie HIBOU

**Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie :**

- M. Laurent LAOUEANAN

8/9

**Comité Régional du Tourisme de Normandie :**

- M. Jacques BELIN

**Chambre régionale de l'économie sociale :**

- M. Patrick POLLET

**Agence de l'innovation en région Haute-Normandie – SEINARI :**

- M. Didier PEZIER

**Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche :**

- Mme Nicole ORANGE

**Pôle Transactions Électroniques Sécurisées :**

- M. Jean-Pierre BLANCHÈRE

**Pôle Hippolia en lien avec le Conseil Régional des Chevaux :**

- Mme Laurence MEUNIER

**Pôle Nucléopolis :**

- M. Serge BOUFFARD

**Relais d'sciences :**

- M. Pascal HUREL

**QUATRIEME COLLEGE  
PERSONNALITES QUI, EN RAISON DE LEURS QUALITES OU DE LEURS ACTIVITES CONCOURENT  
AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION  
6 SIEGES**

- M. Gérard LISSOT
- Mme Lydie BRIDE
- Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN
- M. Jean CALLEWAERT
- Mme Bénédicte ZIPJ
- M. Jean-François LE GRAND

**Article 2** – Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Normandie et dont copie sera adressée à, Mesdames et Messieurs les Conseillers économiques, sociaux et environnementaux ainsi désignés, Madame le Préfet de l'Orne, Messieurs les Préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **01 JUIN 2016**

La Préfète,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

9/9

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-06-01-003

Arrêté 16.004/SGAR fixant le siège de la CMAI Calvados  
orne

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

DIRECTION REGIONALE DES  
ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE  
LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRÊTÉ n° 16.004/SGAR**  
fixant le siège de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale  
Calvados-Orne.

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'artisanat, notamment son article 5-2 ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu le décret n°2015-1735 du 22 décembre 2015 portant création de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Normandie et de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Calvados-Orne, notamment son article 2 ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime (hors classe) - Mme KLEIN (Nicole) ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le siège de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Calvados-Orne est fixé à compter du 01 janvier 2016 au 2 rue Claude Bloch à Caen.

**Article 2 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et dont copie sera adressée au président de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Calvados-Orne, au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, au directeur régional des finances publiques Normandie et au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie.

Fait à ROUEN, le **01 JUIN 2016**

La préfète,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-06-01-008

Arrêté 16.005/SGAR fixant le siège de la CRMA

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION REGIONALE DES  
ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE  
LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRÊTÉ n° 16.005/SGAR**  
fixant le siège de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Normandie.

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'artisanat, notamment son article 5-2 ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu le décret n°2015-1735 du 22 décembre 2015 portant création de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Normandie et de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Calvados-Orne, notamment son article 1 ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime (hors classe) - Mme KLEIN (Nicole) ;
- Vu la délibération du 16 novembre 2015 de la chambre de métiers et de l'artisanat de région de Basse-Normandie ;
- Vu la délibération du 24 novembre 2015 de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure ;
- Vu la délibération du 25 juin 2015 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche ;
- Vu la délibération du 06 octobre 2015 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le siège de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Normandie est fixé à compter du 01 janvier 2016 au 27 rue du 74<sup>ème</sup> régiment d'infanterie à Rouen.

**Article 2 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et dont copie sera adressée au président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Normandie, au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, au directeur régional des finances publiques Normandie et au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie.

Fait à ROUEN, le **01 JUIN 2016**

La préfète,



Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-06-01-007

Arrêté 16.006/SGAR portant modification de la  
composition du conseil de développement du Grand Port  
Maritime du Havre

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

SÉCRETARIAT GÉNÉRAL POUR  
LES AFFAIRES RÉGIONALES

Rouen, le 01 JUIN 2016

Pôle Modernisation et Moyens

Mission coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par :  
Angélique FELICITE  
Tél : 02 32 76 51 67

Courriel : [angelique.felicite@normandie.gouv.fr](mailto:angelique.felicite@normandie.gouv.fr)

**Arrêté n° 16.006/SGAR**  
**portant modification de l'arrêté du 13 août 2015 portant composition nominative du**  
**Conseil de Développement du Grand Port Maritime du Havre**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des ports maritimes ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, modifiée par la loi n°2009-431 du 20 avril 2009, par l'ordonnance n°2010-638 du 10 juin 2010 et par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 modifié pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire,
- Vu le décret n°2008-1037 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime du Havre ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu les arrêtés préfectoraux en date du 31 janvier, du 10 février, du 19 mai 2014, du 31 décembre 2014 et du 13 août 2015 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre ;
- Vu la proposition de désignation du délégué de la Station de pilotage du Havre-Fécamp en date du 17 mars 2016 pour représenter la place portuaire ;

## **ARRETE**

**Article 1er** - Conformément à l'article 1er du décret n°2008-1032 susvisé, chapitre 1, section 3 art R.102-26, la composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime du Havre est fixée ainsi qu'il suit :

### **PREMIER COLLEGE : REPRESENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE : 9 SIEGES**

- M. Guillaume BLANCHARD, directeur général SHGT
- M. Louis JONQUIERE, directeur général GMP
- M. Christian de TINGUY, président GEMO et Directeur général de Terminaux de Normandie
- Mme Véronique LEPINE, Directrice des opérations logistiques HAPAG LLOYD France
- M. François FRIBOULET, Directeur Service Client France CMA-CGM
- M. Stephan SNIJDERS, directeur général MSC France
- M. Jean-Louis LE YONDRE, président directeur général TRAMAR
- M. Brice VATINEL, président directeur général Vatinel et Cie
- M. Gilles LANFRANCHI, président de la station du pilotage Le Havre - Fécamp

### **DEUXIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERCANT LEURS ACTIVITES SUR LE PORT : 3 SIEGES**

- M. Johann FORTIER, secrétaire général CGT des ouvriers dockers du Port du Havre
- M. Jérémie JULIEN, secrétaire général adjoint CGT des ouvriers dockers du Port du Havre
- M. Laurent DELAPORTE, secrétaire général du syndicat général des personnels du GPMH et des personnels administratifs et de maintenance du port du Havre

### **TROISIEME COLLEGE : REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUES DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIEGES**

- Mme Christelle MSICA GUEROUT, Conseil départemental de Haute-Normandie
- Mme THIBAUDEAU RAINOT Florence, Conseil départemental de Haute-Normandie
- Mme Florence MARTIN-PEREON, Conseil général de Seine-Maritime
- M. Jean-Louis JEGADEN, Conseil général de Seine-Maritime
- M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Communauté de l'Agglomération Havraise
- M. Jean-Paul LECOQ, Communauté de l'Agglomération Havraise
- M. Jacques DELLERIE, Communauté de communes Caux Estuaire
- M. Bernard HOUSSAYE, Communauté de communes de Criquetot l'Esneval
- M. Jean-Baptiste GASTINNE, Conseil municipal de la ville du Havre

**QUATRIEME COLLEGE : PERSONNALITES QUALIFIEES INTERESSEES AU DEVELOPPEMENT DU PORT : 9 SIEGES**

- M. Claude BLOT, représentant HNNE et Estuaire Sud
- M. Bruno LECOQUIERRE, Maison de l'Estuaire
- Mme Sylvie BARBIER, Écologie pour Le Havre
- M. Marc PAPINUTTI, directeur général VNF
- M. Olivier LELOUP, président Groupement Routier des Activités Portuaires
- M. Pascal GIRARDET, président directeur général SOGESTRAN
- M. Gérard ROUSSEL, directeur général Raffinerie TOTAL
- M. Alain VERNA, président Logistique Seine-Normandie
- M. Olivier CLAUDAUD, directeur industriel et logistique Chevron Oronite

**Article 2** - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du Grand Port Maritime du Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 01/06/2016

  
Nicole KLEIN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*